

**TDR sécurité alimentaire des bases vies et des populations riveraines des
concessions forestières FSC**

Etude de cas CIB et Rougier MOKABI

Table des Matières

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	
1.1	Pays bénéficiaire	
1.2	Pouvoir adjudicateur	
1.3	Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire	
1.4	Situation actuelle dans le secteur concerné.....	
1.5	Rappel de certains principes FSC importants pour l'Etude	
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS.....	
2.1	Objectif général	
2.2	Objectifs spécifiques	
2.3	Résultats à atteindre par le Consultant	
2.4	Type de projets non cités aux appendices 1 & 2	
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES	
3.1	Hypothèses qui sous-tendent le projet.....	
3.2	Risques	
3.3	Gestion de l'Etude	
4.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER.....	
4.1	Lieux de l'Etude	
4.2	Date de début et période mise en œuvre.....	
4.3	Calendrier	
5.	BESOINS	
5.1	Ressources humaines	
5.2	Installations et équipement mis à disposition par le Consultant	
5.3	Dépenses accessoires.....	
5.4	Provision pour dépenses accessoires	
6.	DUREE ET NOMBRE DE JOURS DE L'ETUDE	
7.	RAPPORTS	
7.1	Rapports obligatoires.....	
7.2	Présentation et approbation des rapports	
8.	EVALUATION DES SOUMISSIONS	

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pays bénéficiaire

Pays du bassin du Congo : Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » PPECF (COMIFAC/KFW).

1.3 Éléments d'information utiles concernant les pays bénéficiaires

L'utilisation de la forêt par de nouveaux usagers ainsi que le déboisement croissant de la forêt ont conduit à faire de la « gestion durable de la forêt » un objectif largement partagé à l'échelle mondiale. Cette évolution a conduit rapidement à rechercher des critères et indicateurs (C&I) pertinents de cette gestion durable de la forêt. Plusieurs grandes initiatives lancées dans les années 1990, produisent aujourd'hui des grilles de critères et indicateurs cherchant à garantir la durabilité de la gestion forestière.

Les forêts tropicales demeurent toutefois le parent pauvre de cette tendance : en effet, si des ensembles spécifiques de C&I ont été élaborés ces dernières années, cet outil demeure encore trop peu appliqué même si de zéro ha aménagé au début des années 1990, la sous-région du bassin du Congo a connu une progression significative de l'aménagement forestier : aujourd'hui 31 millions d'ha sont attribués sous forme de concessions forestières dont 6,3 millions d'ha sont certifiés.

1.4 Situation actuelle dans le secteur concerné

On admet généralement que les ressources de la forêt devraient être aménagées de façon à satisfaire les besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations présentes et à venir. De plus, la prise de conscience croissante du public envers les destructions et les dégradations des forêts a conduit un nombre toujours plus important de consommateurs à réclamer que leurs achats de bois et de produits en bois ne contribuent pas à cet état, mais qu'au contraire, ils aident à assurer les ressources de la forêt dans le futur. En réponse à ces demandes, on a assisté à l'émergence de systèmes de certification et d'auto-certification.

Ainsi, le "Forest Stewardship Council" (FSC) est un organisme international qui accrédite les certificateurs pour garantir la véracité de leurs proclamations. Dans tous les cas, le processus de certification est initié volontairement par l'exploitant forestier qui demande les services d'une organisation de certification. Le but du FSC est de promouvoir une gestion des forêts qui soit responsable sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, repris à travers 10 principes.

Des lacunes importantes dans la satisfaction de l'un ou l'autre des Principes entraînent la disqualification du candidat à la certification ou, le cas échéant, le retrait du certificat. Ces décisions sont prises par les certificateurs, individuellement, guidés à la fois par le degré de conformité atteint pour chaque critère et par l'importance et les conséquences d'un échec.

Aujourd'hui, la certification forestière possède plusieurs références dans le Bassin du Congo. Il convient de distinguer les systèmes de certification de la durabilité forestière de ceux portant sur la légalité. A l'heure actuelle, c'est le FSC qui est en tête, avec notamment quatre forêts certifiées au Cameroun (UFA 09-021 de Wijma - 97043 ha ; SEFAC-Groupe Vasto Legno - 320000 ha ; Pallisco-CIFM - 341708 ha) ; deux en République du Congo (concession de Kabo - 295000 ha et Pokola - 450000 ha tous appartenant à la CIB) ; et enfin deux au Gabon (Rougier - 688262 ha, CEB - 600000 ha). Soit un total de 2 887 000 ha de forêts certifiés FSC.

1.5 Rappel de certains principes du FSC important pour l'étude

Le Consultant pourra consulter les 10 principes du standard FSC par le lien web <http://fr.fsc.org/les-principes-et-critres-fsc.184.htm>

Les principes 4, 6 et 9 ont un lien direct avec l'étude puisqu'il s'agit de montrer dans quelle mesure l'entreprise forestière promeut le développement local, le bien-être des populations riveraines à travers des sur les plans sociaux et environnementaux (préservation de la biodiversité) :

- le principe 4 précise en effet que : « *les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales* » ;
- tandis que les principes 6 et 9 mentionnent que : « *la gestion forestière doit conserver la diversité biologique et les valeurs associées* ».

Partant de ces principes il est essentiel que les activités destinées à assurer la sécurité alimentaire des travailleurs et des populations riveraines réduisent le braconnage et préservent les valeurs à haute conservation en tenant compte du principe d'une approche de précaution.

2. OBJECTIF DE L'ETUDE

2.1 Objectif général

L'objectif de l'étude est d'analyser les conditions et les itinéraires techniques agricoles susceptibles de :

- améliorer le niveau de revenu par l'import-substitution de produits alimentaires de base nécessaires aux travailleurs de deux entreprises forestières, à travers des filières de production locales tout en veillant à ce qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement et la biodiversité ;
- favoriser le développement local des populations riveraines en interaction avec les deux entreprises forestières ainsi que les besoins en produits vivriers des zones limitrophes aux forêts.

Rappelons que les conditions de vie sur une concession forestière peuvent présenter des dynamiques défavorables au développement local : isolement des populations riveraines, faible opportunité d'emplois en dehors de l'entreprise forestière, changement agro-climatiques attendus, baisse de fertilité des sols entraînant une pression continue et croissante sur la forêt (en ce compris les concessions), accroissement démographique sur un territoire de plus en plus multi-exploité, etc.

2.2 Objectifs spécifiques

Entreprise n° 1 : CIB

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Sangha – Likouala / Nord	Pokola – Kabo – Loundoungou Tklk

Le but de la mission est d'analyser les forces et faiblesses relatives à l'approvisionnement alimentaire des sites de Kabo et de Loundoungou en analysant plusieurs activités potentielles ou existantes, génératrices de revenus agricoles permettant de réduire l'impact sur les ressources fauniques.

Activités liées à l'objectif spécifique « CIB »

Les activités programmées sont :

- l'identification d'associations, de coopératives et d'individus capables de mener ce type de projets. Le Consultant établira une grille de sélection conjointement avec la cellule d'aménagement de la CIB et le Conseil de Concertation (CC). A noter que l'effectif de la cellule d'Aménagement sera renforcé avec un technicien agronome, qui apportera les compétences adéquates et qui sera chargé d'accompagner quotidiennement les participants tout le long du projet;
- l'analyse de filières source de protéines alternatives à la viande de brousse. Suite à de différentes études menées dans la zone, cinq activités pourraient se développer dans cet axe : la pisciculture, le développement d'une filière formelle de pêche artisanale, l'élevage de poules pondeuses, la production de manioc, le maraîchage. Des activités pilotes devraient pouvoir confirmer ces choix dans les deux sites (Kabo et Loundoungou) en fonction de leurs caractéristiques par les coopératives et des individus identifiés auparavant.
- pour chaque activité identifiée, le Consultant établira :
 - ✓ le compte d'exploitation prévisionnel de l'activité ;
 - ✓ le choix de sites pilotes (cf. appendice 1) ;
 - ✓ les bénéficiaires potentiels et les conditions d'accès à un appui de la CIB ;
 - ✓ les modalités d'accompagnement-encadrement à mettre en place (notamment sur la problématique conflit homme – éléphant (cf. appendice 1).
- un plan de sensibilisation auprès des populations riveraines et des employés autour de la gestion durable des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et la lutte contre la chasse illégale (cf. appendice 1)

Entreprise n° 2 : Rougier-MOKABI

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Likouala / Nord	UFA Mokabi Dzanga

Activités liées à l'objectif spécifique « Rougier-MOKABI »

Les activités programmées sont :

- l'identification des mesures susceptibles de consolider la sécurité alimentaire des deux sites (Moualé et Lola) et réduire la pression sur les ressources naturelles environnantes.

- la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes de production sur les deux sites : caractérisation des pratiques agricoles actuelles et proposition de recommandations pour augmenter le rendement ;
- l'établissement d'une grille de sélection conjointement avec la cellule d'aménagement de l'entreprise Rougier-MOKABI et le comité de représentants de la population riveraine afin d'identifier les groupes (individus) les plus motivés pour être formés et accompagnés au travers un appui de l'entreprise ;
- analyse de systèmes agricoles actuels ou innovants adaptés aux deux sites (Moualé et Lola) : variétés améliorées, cycles de rotation, pratiques permettant de réduire la perte de nutriments du sol, etc.
- étude de sites adaptés à la pisciculture sur les sites de Lola et de Moualé ;
- pour chaque activité identifiée, le Consultant établira :
 - ✓ le compte d'exploitation prévisionnel de l'activité ;
 - ✓ le choix de sites pilotes (cf. appendice 2) ;
 - ✓ les bénéficiaires potentiels et les conditions d'accès à un appui de la CIB ;
 - ✓ les modalités d'accompagnement-encadrement à mettre en place (cf. appendice 2) ;
- un plan de sensibilisation auprès des populations riveraines et des employés autour de la gestion durable des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et la lutte contre la chasse illégale (cf. appendice 2).

2.3 Résultats à atteindre par le Consultant

Les conditions de faisabilité de chaque microprojet agricole (économiques, main d'œuvre disponible, contraintes organisationnelles, impact sur l'environnement, etc.) ont été identifiées pour chaque site concerné par l'étude (cf. appendices 1 & 2) et commentées.

Pour chaque activité agricole, le Consultant a vérifié dans une fiche « projet » le compte d'exploitation prévisionnel, en fonction de :

- ✓ la disponibilité effective en main d'œuvre familiale ou salariée nécessaire aux systèmes agrologiques retenus, prenant en compte :
 - les activités des populations présentes sur les bases vie, de leur interactions avec les villages ou villes avoisinants (revenus de la chasse, occupations agricoles saisonnières, récolte des PFNL, artisanats, etc.) ;
 - la typologie des structures familiales présentes dans les bases vies (travailleur de longue durée avec famille, célibataires, turn-over moyen par catégorie d'employé, etc.).
- ✓ les conditions d'accès aux intrants et de commercialisation, notamment par l'étude :
 - du volume de production potentiellement autoconsommée et commercialisable aussi bien localement qu'à l'extérieur des zones forestières souvent très éloignées des centres de consommation de produits vivriers : détermination du rayon utile et élasticité des débouchés;
 - du consentement à payer (prix) des intrants et de l'amortissement des investissements nécessaires au système de production, obtenu par le biais d'une

enquête auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires potentiels d'un soutien technique et financier ;

- de l'accès (difficulté logistiques) aux intrants, et de la part des coûts de transports dans leur prix d'achat.
- ✓ le nécessaire accès au crédit productif adossé au fonds local de développement à travers une gamme d'objets de crédits adaptés (montant, annuités, etc.) aux conditions spécifiques des productions agricoles en zone forestière. Pour cet input, le Consultant aura :
- vérifié auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires potentiels d'un soutien technique et financier, le schéma proposé : *Epargne nantie* → *Crédit productif* → *Productions agricoles* → *Dynamisation de l'économie locale* ;
 - validé un draft de protocole de collaboration concessionnaire forestier-opérateur micro-finance qui soit articulé autour d'une épargne nantie au crédit préalable et adossé au fonds local de développement, qui démultiplie et optimise le volume de l'encours possible. Ce protocole doit être accompagné des annexes tels que statuts de l'opérateur financier, règlement intérieur, droit d'adhésion, liste des objets de crédits proposés, taux, échéanciers de remboursement, etc ;
 - proposé éventuellement des approches alternatives au schéma proposé et de présenter leurs avantages et inconvénients respectifs.
- ✓ le nécessaire accès au crédit social (caisses villageoises d'épargne et de crédit) pour éviter les détournements d'objets sur le crédit productif. Pour ce, le Consultant aura analysé, en fonction des conditions locales, le type de caisse à mettre en place et le niveau d'investissement et les modalités de fonctionnement qui lui sont liés. En fonction des choix possibles, le Consultant fournira un modèle de statuts et de règlement intérieur.

2.4 type de microprojets à étudier non cités aux appendices 1 et 2 (liste non exhaustive)

Valorisation des bas-fonds

Identifier l'opportunité d'aménager quelques bas-fonds pour la riziculture avec un coût marginal réduit grâce à la brigade routière (grader, bull, camions) qui permettrait d'exécuter des travaux à moindres coûts indispensables à des rendements élevés (4 à 5 tonnes / ha, si le terrain est bien plané). Le riz est une culture à haute intensité de main d'œuvre où femmes et hommes interviennent tour à tour. Ses débouchés sont à la fois l'autosuffisance alimentaire et la commercialisation. De ce fait, quelques dizaines d'hectares par site, peuvent à la fois sécuriser l'approvisionnement alimentaire et générer des revenus pour un ensemble de groupes déterminés (hommes, femmes, jeunes sans travail).

Attention, tout comme la pisciculture, l'aménagement de bas-fonds exigera sans doute des enquêtes foncières préalables à tout travaux, afin d'éviter par la suite des litiges sur les droits d'usage.

Valorisation des plateaux

Les terres hautes pourraient, avec l'appui mécanisé du concessionnaire être aménagée en paysannat (blocs jardin-verger, pistes de dessertes) type plateau des Bateke (RDC) associant les techniques d'agroforesterie (nourriture, engrais verts, arbres fruitiers) afin

d'assurer un transfert vertical de la fertilité indispensable au maintien des rendements (problème de lessivage des nutriments minéraux dans les sols tropicaux).

Pour la banane, Utiliser des cultivars sélectionnés par la vulgarisation de la technique dite de fausse décapitation pour produire rapidement des rejets sains et respecter un itinéraire technique (cf. <http://www.radiommrk.org/fr/pdf/bananier%20plantain.pdf>). Cette activité pourrait être confiée à des groupements spécialisés.

Pour le manioc et l'igname, utiliser des techniques de micro-bouturages qui économisent environ 80 % du volume de boutures ou tubercules à replanter (cf. http://www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/pratiques_note-agro-ignames_minisets.pdf)

Cultures de proximité

Valorisation des ordures ménagères de la base vie en compost et intégration de cet input dans un circuit de production agricole principalement le maraîchage (importance des semences sélectionnées).

Elevages

L'élevage de poulets de chair .Ce dernier exige de recourir à l'achat systématique de « poussin d'un jour ». Mais la CIB ou Rougier peuvent grâce à leur logistique (avion) les transporter facilement, sans perte, depuis les centres proches de Brazzaville.

Attention pour cette filière comme pour la production d'oeufs, il est indispensable de former des agents communautaires de santé animale (ACSA) capables de vacciner les élevages. C'est une double exigence (risque de perte et impact sur la faune sauvage), Pour rappel, le premier niveau d'intensification d'un élevage est toujours l'hygiène et la vaccination, viennent ensuite la génétique et l'alimentation.

Pour la pisciculture, attention à la formation nécessaire pour sexer les alevins et à son association idéale avec l'élevage de canards ou de poules sur pilotis).

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1 Hypothèses qui sous-tendent l'étude

Il est supposé que:

- les concessionnaires veulent impliquer les communautés locales afin de leur permettre participer à l'élaboration des décisions et de méthodes de travail qui impactent positivement leur niveau de vie.

3.2 Risques

Parmi les risques possibles, citons :

- les déséquilibres des pouvoirs locaux et centraux continuent à engendrer des conflits de leadership, le sous-développement local et la dégradation de la forêt ;
- les capacités organisationnelles locales et/ou les leadership (pouvoir traditionnel, pouvoirs locaux) sont insuffisantes que pour assurer une participation significative des groupes cibles à des activités génératrices de revenus agricoles ;

- l'impact ou les risques sur l'environnement des activités pourraient se révéler plus négatifs que positifs ;
- la sécurité et le respect de la propriété (ou des biens) d'autrui n'est pas suffisante que pour risquer des investissements productifs particuliers ou coopératifs.

3.3 Gestion de l'Etude

3.3.1 Organe chargé de la supervision de l'étude

La supervision de l'étude sera placée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la COMIFAC.

3.3.2 Structure de gestion de l'étude

Le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF (COMIFAC/KFW) sera chargé du suivi de l'étude.

3.3.3 Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Le pouvoir adjudicateur s'engage à fournir au Consultant tout appui qu'il lui sera possible de fournir, notamment à travers la COMIFAC et ses représentations nationales (attestation pour visa, etc.).

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1 Lieux de l'Etude

La base opérationnelle de l'étude sera Brazzaville (Congo), d'où le Consultant devra organiser ses rencontres et les visites sur les sites concernés par l'étude (cf. appendice 1 & 2).

4.2 Date de début et période mise en œuvre

La date prévue pour le début du projet est fixée au <date>, pour une durée d'exécution jusqu'au rapport final de de 2 mois à partir de cette date.

4.3 Calendrier

Un calendrier doit fixer l'enchaînement chronologique et concret des prestations à exécuter. Il doit montrer les événements saillants de la mission « jalons ».

4.4 Plan d'intervention du personnel

En fonction des indications du point 6, un plan doit fixer le nombre, la qualification technique, la durée de l'intervention de chaque expert, par rapport au calendrier.

5. BESOINS

5.1 Ressources humaines

Trois experts seniors, pour un total de 57 jours de prestation à répartir entre :

Expert principal international n° 1 (chef de mission)

- titulaire d'un diplôme d'agronomie tropicale ;
- posséder une connaissance approfondie des cultures vivrières ;
- justifier d'une solide expérience en projets agricoles orientés vers la sécurité alimentaire à travers la mise en place de microprojets agricoles ;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française.

Expert principal et régional n° 2

- titulaire d'un diplôme d'agro-économie ou équivalent ;
- posséder une connaissance approfondie du secteur de la micro-finance orientée vers le développement local et le financement de microprojets;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française.

Expert principal et régional n° 3

- titulaire d'un diplôme de sociologue ;
- posséder une connaissance approfondie du secteur forestier dans le bassin du Congo en particulier des opérateurs industriels et de leurs partenaires ;
- maîtriser particulièrement les aspects de gestion sociale (peuples autochtones, populations riveraines, consentement préalable et informé, gestion de conflits, etc.);
- avoir une connaissance parfaite de la langue française.

Le coût de l'appui technique et du personnel de soutien aux experts principaux doit être inclus dans les honoraires des experts.

5.2 Installations et équipement mis à disposition par le Consultant

Le Consultant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

5.3 Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires éligibles encourues dans le cadre de l'étude. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au Consultant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre, sur pièces justificatives:

- les frais de déplacement dans la sous-région, dans le cadre de la présente étude ;
- les coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers.

Notez bien : toute indemnité de séjour versée aux experts principaux ainsi que leur frais de voyage liés à leur mobilisation et à leur démobilisation doivent être inclus dans les honoraires.

Le montant indiqué dans les termes de référence au titre de la provision pour dépenses accessoires n'est qu'un plafond fixé pour ces dépenses accessoires. Il n'est pas nécessaire d'en fournir une estimation exacte et peu importe que les coûts effectivement engagés soient supérieurs ou inférieurs aux estimations des différents postes.

5.4 Provision pour dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires est de 5.000 euros.

Cette provision pourra être augmentée pendant l'exécution du contrat.

6. DUREE ET NOMBRE DE JOURS DE L'ETUDE (indicatif)

	Chef de projet	Consultant agro-économie	Consultant sociologue
Etape de préparation et réunion de lancement	2 j	2 j	1j
Etape surs sites (y compris voyage de puis la France)	22 j	11 j	8j
Synthèse	5 j	4 j	2j
Total	29 j	17 j	11 j

7. RAPPORTS

7.1 Rapports obligatoires

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante et plan de travail de l'étude.	Au plus tard 1 semaine après le début de la mission.
Rapport provisoire	« Sécurité alimentaire des bases vies et des populations riveraines. Deux études de cas» dans le cadre de l'appui COMLIFAC/KFW. Ce rapport contiendra des conclusions et des recommandations par rapport aux conditions critiques, aux opportunités à exploiter, aux domaines à appuyer, aux convergences avec d'autres programmes, aux mesures d'accompagnement à envisager.	Au plus tard un mois suivant la date de fin de mission.

Rapport d'activités final	Idem	Endéans le mois de la réception des commentaires du gestionnaire du projet identifié dans le contrat, sur le rapport provisoire.
---------------------------	------	--

7.2 Présentation et approbation des rapports

Le rapport sera transmis en version électronique au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

En particulier, le Groupe Rougier et la CIB autoriseront expressément le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts à publier sur son site internet ainsi que les sites de la COMIFAC et du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), un rapport public de l'Etude.

8 EVALUATION DES SOUMISSIONS

Le choix de l'offre résultera d'une pondération de la qualité technique et du prix selon une clé de répartition 80/20.

Les soumissionnaires devront présenter une organisation et une méthodologie sur cinq pages maximum (hors annexes) de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence.

La grille d'évaluation des soumissions est la suivante :

Organisation et méthodologie	Maximum
Compréhension des TDR	10
Stratégie	10
Planning des activités	5
Note totale pour l'organisation & la méthodologie	/ 25
Experts principaux	
Expert n° 1 (chef de mission)	
Qualification et compétence	5
Expérience professionnelle générale	15
Expérience professionnelle spécifique	15
Expert n° 2 (socio-économiste)	
Qualification et compétence	5
Expérience professionnelle générale	10
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 3 (sociologue)	
Qualification et compétence	5
Expérience professionnelle générale	5
Expérience professionnelle spécifique	5
Note totale pour les experts principaux	/ 75
TOTAL	/ 100

Appendice 1

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Projet d'implantation d'activités agricole, pastorale et piscicole dans les sites travailleurs de la CIB/OLAM en vue de garantir la sécurité alimentaire des travailleurs et des populations

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Sangha – Likouala / Nord	Pokola – Kabo – Loundougou Tklk

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Le but du projet est d'assurer l'approvisionnement alimentaire des sites de Kabo et de Loundougou en développant plusieurs activités génératrices de revenus permettant de réduire l'impact sur les ressources fauniques. Les activités programmées sont :

- Identification d'associations, coopératives et des individus capables de mener ce type de projets. Cette action sera faite conjointement par la cellule d'aménagement de la CIB et le Conseil de Concertation (CC). Les effectifs de la cellule d'Aménagement se verront renforcés avec un technicien agronome, qui apportera les compétences adéquates et qui sera chargé d'accompagner quotidiennement les participants tout le long du projet.

- Développement de filières source de protéines alternatives à la viande de brousse. Suite à de différentes études menées dans la zone, trois activités vont se développer dans cet axe : la pisciculture, le développement d'une filière formelle de pêche artisanale et l'élevage des pondeuses pour la production des œufs. Des activités pilotes seront menées dans les deux sites en fonction de leurs caractéristiques par les coopératives et des individus identifiés auparavant.

La pisciculture se développera sur les deux sites (Kabo et Loundougou) qui sont propices à cette activité. L'Intervention installera 4 bassins par site et fournira le matériel pour le démarrage de l'activité.

Quant à la filière formelle de pêche artisanale, le projet compte développer cette activité sur les deux sites. A proximité de Kabo, les villages de Mbandza, de Mbéti et de Bondéko pratiquent déjà la pêche en coopérative. Le projet dotera des moyens aux acteurs pour développer l'activité et accompagnera dès le début de l'Action les participants afin de renforcer les capacités de gestion des coopératives.

Une autre source de protéines facile à mettre en œuvre et bon marché est l'élevage de poules pondeuses. Par sa simplicité, cette activité se développera sur les deux sites.

- Développement de systèmes agricoles. Les systèmes de production développés seront différents en fonction des besoins du site : l'approvisionnement en Manioc sera la priorité première à Kabo et la culture maraîchère se mènera sur les deux sites.

- Suivi et accompagnement des activités : La CIB accompagnera les associations dans l'appropriation des parcours technique, avec l'appui des différents formateurs. Ceci se fera en combinant l'appui d'un expert dans le domaine, qui viendra de façon ponctuelle tout le long du

projet et l'appui en continu du technicien agronome de la Cellule d'Aménagement.

- Sensibilisation auprès des populations riveraines et des employés de la CIB pour la protection de la biodiversité et la lutte contre la chasse illégale. La cellule d'Aménagement mènera des campagnes de façon périodique. Les sujets seront centrés sur l'impact de la chasse illégale dans la conservation des ressources fauniques, le respect de la réglementation de la faune, l'aménagement forestier et les activités génératrices de revenus à développer dans les différentes séries,...

- Renforcement des capacités du Conseil de Concertation (CC). Le technicien agronome de la cellule d'Aménagement accompagnera le CC dans des outils permettant de suivre le déroulement des activités agricoles et de communiquer les résultats de celles-ci. Un atelier de présentation aura lieu à la fin du projet afin de capitaliser les expériences acquises et de transmettre aux parties prenantes les acquis de l'Intervention.

- Développer des stratégies pour combattre le conflit homme/éléphant (CHE).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La Congolaise Industrielle des Bois (CIB)/OLAM est depuis plusieurs années engagée dans une gestion durable concernant les aspects forestiers, socio-économiques et environnementaux. Suite à de multiples efforts, CIB a obtenu un label *Forest Stewardship Council* (FSC) en 2006.

L'isolement de deux sites (Kabo et Loundougou) entraîne un problème d'approvisionnement alimentaire. Malgré l'existence d'un économat subventionné en partie par CIB, l'acheminement des denrées alimentaires reste coûteux. Le prix de vente des aliments sources de protéines ne peut pas concurrencer le gibier. De cette façon, les activités de chasse se sont répandues. Une partie de ces activités se passe de façon légale (chasse de subsistance autorisée) mais une filière illégale s'est mise en place et approvisionne les employés CIB.

CIB/OLAM souhaite mettre en place un projet transversal, composé de plusieurs activités (appui à la production de manioc à Kabo, promotion de la culture maraîchère, pisciculture et soutien à la pêche artisanale, ainsi que l'élevage des pondeuses dans les deux sites) permettant de répondre aux besoins alimentaires des employés. Ce projet rentre dans le cadre de l'appui aux activités génératrices de revenus des populations riveraines par la CIB/OLAM dans le but de réduire la pression de la chasse illégale sur la faune.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les travailleurs forestiers (et leur famille) de CIB sont logés de manière permanente sur plusieurs sites. L'isolement affecte principalement les sites de Kabo et de Loundougou, ainsi que ses habitants qui se tournent vers les sources protéinées issues de la chasse illégale, moins coûteuses que celles fournies par l'économat de CIB.

La fermeture de l'unité de transformation à Kabo a généré environ 200 chômeurs dont une bonne

partie s'est lancée dans la chasse illégale.

Quant à Loundougou, l'isolement incite les habitants à consommer les produits de la chasse illégale. Par ailleurs, la production locale des cultures maraîchères n'arrivent pas à satisfaire la demande.

Les produits disponibles sur le marché viennent essentiellement du Cameroun ou de Brazzaville, alors qu'ils peuvent être produits surplace.

Le projet mettra en place les activités adéquates afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ces sites.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

La CIB/OLAM doit faire face à des difficultés persistantes de sécurité alimentaire dans les camps des travailleurs de la concession de Kabo et Loundougou. Le but du projet est de trouver des réponses adaptées au contexte local car elles impliquent des conséquences importantes qui menacent la certification FSC.

Le projet s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques :

- Autosuffisance alimentaire dans les sites de la CIB : Le projet développera plusieurs activités dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche pour fournir des denrées alimentaires aux travailleurs de la société. Avec un suivi rigoureux des activités et une amélioration continue des pratiques à travers un appui technique continu d'un agent de la CIB et des appuis ponctuelles de l'extérieur, cet objectif sera atteint à moyen terme.

- Réduction de l'impact sur les ressources fauniques : Le projet va proposer aux employés de la CIB des sources de protéines alternatives à la viande de brousse en développant la pisciculture et d'une filière de pêche artisanale respectueuse du milieu naturel. Ces activités, en combinaison avec l'agriculture, la culture maraîchère et l'élevage des poules permettront également aux chômeurs de développer une activité génératrice de revenus autre que la chasse illégale.

- Réduction des activités agricoles en dehors de la série de développement communautaire. En combinaison avec l'appui et le renforcement des capacités, l'Intervention sensibilisera les parties impliquées pour respecter le zonage défini dans le Plan d'Aménagement, spécialement les activités agricoles.

- Augmentation de la participation des communautés dans des projets de développement : Certaines de ces activités seront développées par des entreprises coopératives. Ce type d'initiatives permettra aux participants de s'identifier avec un projet collectif générateur de revenus et servir de référence à d'autres initiatives.

- Augmentation de la prise de conscience de la population dans la gestion durable des ressources naturelles : Certaines de ces activités seront développées avec l'appui financier du Conseil de Concertation, qui gère le Fonds de Développement Local (FDL) issu de l'exploitation forestière. L'encouragement reçu par le FDL aura un impact sur les populations riveraines, prenant conscience de l'importance de s'impliquer davantage dans la gestion durable des forêts.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Le projet a identifié plusieurs bénéficiaires finaux de l'Action. Les premiers sont les populations riveraines de deux sites qui, à travers les efforts de l'Intervention, verront les ressources naturelles de la zone préservées, auront l'accès à des sources de protéines peu onéreuses et à des parcours techniques permettant le développement de filières.

L'Etat du Congo bénéficiera de l'Action indirectement, puisque la sécurité alimentaire des campements CIB et la création d'activités génératrices de revenus réduira l'impact de l'homme sur la faune et la biodiversité.

Les acteurs impliqués dans cette Intervention, qui sont aussi des bénéficiaires, sont :

- Individus et Coopératives : Ils mèneront les différentes activités. Actuellement l'accès à des moyens financiers et matériels est compliqué pour ces acteurs. Les capacités et le savoir-faire technique nécessitent un appui pour s'assurer de l'appropriation du parcours technique, la rentabilité des différentes activités et développer davantage le rendement des exploitations. Dans certains domaines, tel que la pisciculture ou l'élevage des poules, un accompagnement renforcé sera fait tout le long de l'intervention par des experts internes et externes à la CIB.

Dans certains activités, tel que la pêche artisanale, des coopératives existent mais n'ont aucune capacité d'organisation. Le projet renforcera leurs capacités par des formations appropriées et leurs dotera d'outils adéquats.

- Conseils de Concertation : Ce comité est chargé de mettre en place les projets de développement local à partir des moyens issus du FDL. Il est composé des représentants des populations riveraines, d'un représentant de l'entreprise forestière et de l'Administration forestière. Ce Conseil mobilisera une partie des fonds pour le développement des projets, suivra l'évolution de ces activités et la communication avec l'ensemble des acteurs. Il sera accompagné par le responsable agriculture dans la Cellule d'Aménagement (CA).

- Entreprise forestière : La CIB a un rôle fondamental à jouer dans l'Intervention. D'une part elle mobilisera les moyens techniques et financiers pour mettre en place certaines activités. Egalement, elle renforcera la Cellule d'Aménagement avec un technicien agronome chargé de suivre les différentes activités et d'accompagner les participants dans la résolution des contraintes et problèmes d'ordre technique, et la mise en place et le bon fonctionnement des coopératives.

Egalement, la CA mènera des campagnes de sensibilisation auprès des habitants des sites de Kabo et Loundoungou pour qu'ils prennent conscience de l'importance de la protection de la faune. Egalement, elle accompagnera le CC dans le renforcement de ses capacités pour le suivi budgétaire des activités.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le but du projet est d'assurer l'approvisionnement alimentaire des sites de Kabo et de Loundoungou et de répondre aux principes 4 et 6 requis par le FSC. Le principe 4 précise que « *les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales* ». Le projet permettra d'approvisionner l'économat en denrées alimentaires fraîches, d'encourager l'autonomie alimentaire des sites et d'augmenter les revenus des participants dans l'Action.

Le principe 6 stipule que « *la gestion forestière doit conserver la diversité biologique et les valeurs associées* ». Partant de ce principe et en intégrant le besoin de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité alimentaire des travailleurs, l'Intervention mènera multiples activités destinées à assurer des sources de revenus aux populations riveraines différentes tout en combattant la chasse illégale qui se développe dans certaines zones et qui a un fort impact dans la biodiversité.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'Intervention présentée répond à deux des objectifs généraux du PPEFC. Cette Intervention permet à la CIB de maintenir son certificat FSC. En 2011, les auditeurs ont relevé une Demande d'Action Corrective (DAC) concernant la sécurité alimentaire et une deuxième a été relevée en Octobre 2012 concernant la protection de la faune et la lutte anti-braconnage. Les activités prévues dans le projet permettent de répondre à ces deux DAC.

Parallèlement, cette Action contribue par l'établissement d'activités génératrices de revenus à l'amélioration des conditions de vie et l'augmentation des revenus des populations riveraines. Les actions mises en œuvre ont un impact social, renforçant direct ou indirectement l'organisation de certains acteurs, tel que les coopératives ou le Conseil de Concertation, tout en articulant des actions ayant des impacts positifs sur le volet biodiversité et la lutte anti-braconnage.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Ce projet est soumis à un certain nombre de risques :

La République du Congo dispose d'une stabilité politique et institutionnelle permettant aux opérateurs économiques de continuer ses activités ;

L'exploitation forestière au Congo continue d'être viable face à d'autres usages du territoire. Dans ce Département du Congo existe suffisamment de terres non attribuées pour que les plantations à palmier à huile puissent affecter à l'activité forestière ;

La sensibilité des consommateurs pour le bois certifié ne diminue pas. Avec l'entrée en vigueur du RBUE en Europe et le manque d'organisation du secteur forestier au Congo, le label FSC est une preuve de la légalité des opérations d'exploitation permettant occasionnellement de voir accroître son marché ;

Les populations riveraines s'engagent dans la mise en œuvre de différentes activités. Avec plus de 20 ans sur place et une longue expérience dans le volet social, CIB dispose des outils adéquats pour assurer la participation des parties dans les différents volets du projet. En plus, la formation et l'appui continu avec des interventions de la CIB et d'experts dans la mise en place de différents projets permettra de renforcer les capacités des individus diminuant le risque d'échec des activités.

Appendice 2

PARTIE I

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Amélioration des systèmes de production des bases vie de l'UFA Mokabi Dzanga

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Société Anonyme

5. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Likouala / Nord	UFA Mokabi Dzanga

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Cette Intervention développera différentes activités afin de mettre en place des mesures pour consolider la sécurité alimentaire des deux sites (Moualé et Lola) et réduire la pression sur les ressources naturelles aux alentours. Pour y aboutir, les activités programmées sont :

- Réalisation d'une étude diagnostique des systèmes de production de deux sites. Cette étude, menée par un expert agronome, servira à identifier les différentes activités pratiquées dans la zone, caractériser les actuelles pratiques agricoles et proposer des recommandations pour augmenter le rendement des pratiques et mettre en place de nouvelles techniques afin de conserver la fertilité des sols. L'agronome effectuera une phase de terrain dans la zone pendant 20 jours, en mesurant de différents paramètres, tel que les dimensions des champs, le cycle de rotation des cultures, en menant des interviews avec les différents producteurs, etc.

- Identification d'associations et d'individus motivés et entrepreneurs avec la volonté de mettre en place des activités dans le domaine. Les agents de la cellule d'aménagement en collaboration avec le comité de représentants de la population riveraine identifieront les individus les plus motivés pour être formés et accompagnés au long du projet. Le choix des bonnes personnes est cruciale pour assurer la continuité des activités à moyen terme.

- Développement des activités pour assurer la sécurité alimentaire. L'intervention s'axera sur deux lignes, l'intensification de l'agriculture et la mise en place d'une filière source de protéines alternatives à la viande de brousse :

- Développement de systèmes agricoles. Les deux sites se verront appuyés pour la mise en place des systèmes de production innovants, avec des variétés améliorées, des cycles de rotation et des pratiques permettant de réduire la perte de nutriments du sol. L'appui ponctuel de l'expert agronome aura lieu quatre fois au long du projet afin de s'assurer que les participants intègrent les nouvelles techniques.

- Mise en place de bassins piscicoles sur les sites de Lola et de Moualé. Une première expérience sera menée en installant 4 bassins par site. Un appui en continue sera fait, avec une formation permanente la première rotation de production (4 mois) et des appuis ponctuels (4) tout le long de la durée de l'intervention.

- Suivi et accompagnement des activités : L'intervention a planifié des appuis ponctuels au long du projet afin d'accompagner les différents individus et associations et s'assurer d'une correcte mise en œuvre des itinéraires techniques. Ceci se fera en combinant l'appui d'un expert dans le domaine, qui viendra de façon ponctuelle tout le long du projet et l'appui en continu d'un technicien agronome.

- Sensibilisation auprès des populations riveraines et des employés. Des campagnes seront faites autour de la gestion durable des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et la lutte contre la chasse illégale. La cellule d'aménagement mènera deux campagnes chaque année en abordant l'impact de la chasse illégale, le respect de la réglementation de la faune, l'aménagement forestier et les activités génératrices de revenus à développer dans les différentes séries,...

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le développement économique de la zone est dû à la rémunération des employés et leur installation permanente dans les bases vie. En conséquence les bases-vie voient leur population augmenter et accroître la pression sur le milieu. Malgré que la situation ne soit pas inquiétante, la direction de Mokabi S.A. a réfléchi au sujet, arrivant à la conclusion que des mesures doivent être prises afin de pouvoir assurer la sécurité alimentaire des travailleurs tout en gérant durablement les ressources naturelles existantes. Pour ceci, Mokabi souhaite mettre en place un projet en s'appuyant sur un diagnostic des systèmes de production actuels et les recommandations de cette étude. En base des conclusions de cette étude, Mokabi souhaite mettre en place des activités pour augmenter la productivité des systèmes agricoles, développer une source d'aliments protéinés autres que la viande de brousse et réduire l'impact sur les zones forestières.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'UFA Mokabi-Dzanga est située au Nord du pays, dans une zone qui est fortement isolée et éloignée des centres urbains et des axes routiers commerciaux. L'UFA a une surface de 586 000 ha et environ XXXX personnes habitent à l'intérieur de l'UFA.

Cette UFA a obtenu la certification TLTV-VLO en 2010 et le groupe Rougier s'est engagé à mettre en place une politique d'amélioration des conditions de vie et de travail des employés et des populations riveraines.

Deux bases vie existent actuellement. Lola, avec la Direction Générale et le garage, et Moulélé, site industriel. Dans l'ensemble, 10 000 personnes y habitent. Pour assurer leur alimentation, la production agricole locale et la cantine de l'entreprise permettant d'assurer l'accès à certains denrées alimentaires à bon prix, mais la pression sur la faune et la tendance démographique à la hausse poussent à Mokabi S.A. à chercher d'autres solutions pour un futur à moyen terme.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Mokabi SA est conscient des difficultés potentielles liées à la sécurité alimentaire dans les camps des travailleurs de Moualé et de Lola. L'objectif général de cette intervention est de mettre en place des dispositifs pour promouvoir une autonomie et une sécurité alimentaire dans l'UFA, assurer l'accès aux protéines et préserver les ressources forestières.

L'intervention s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques :

- Avoir une bonne connaissance de l'agriculture sur l'UFA. A travers d'une étude menée avec l'appui ponctuel d'un expert agronome, l'intervention compte disposer d'un diagnostic des systèmes de production agricoles sur les lieux, d'analyser les techniques appliquées et de proposer d'autres activités.
- Augmenter l'autosuffisance alimentaire des sites en mettant en place des nouvelles techniques de production agricole plus intensives et mieux adaptées aux conditions locales. Cette mesure se fera en assurant un accompagnement régulier auprès des agriculteurs pour s'assurer de l'acquisition des connaissances et un recyclage des savoir-faire tout au long de la durée du projet.
- Réduire la dépendance des apports protéiniques extérieurs par la mise en place d'un système de bassins piscicoles par base vie et accompagner les personnes en charge pour s'assurer d'une correcte application du parcours technique. L'Intervention est planifié pour développer cette activité permettant de proposer de sources de protéines alternatives à la viande de brousse.
- Sensibiliser les populations riveraines dans la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement forestier et les implications pratiques du respect de la loi, notamment les séries d'aménagement et la lutte contre le braconnage à travers d'un programme mis en place par la Cellule d'Aménagement dans l'UFA.
- Augmenter la participation des communautés dans des projets de développement à travers de l'appui à des entreprises coopératives pour la mise en place d'un projet générateur de revenus pouvant servir de référence à d'autres initiatives. Ceci se fera en proposant l'appui financier du Comité local, qui gère le Fonds de Développement Local (FDL), issu des retombes de l'exploitation forestière.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires finaux de l'intervention sont les populations riveraines des deux sites qui, au fur et à mesure que les activités se déroulent auront l'accès à des itinéraires techniques agricoles permettant une plus grande productivité, des sources de protéines à bon prix et sans impact sur la faune locale et à moyen terme une préservation des ressources naturelles de la zone puis qu'elles ne seront soumises à une forte pression.

Le Congo bénéficiera de l'intervention indirectement, puisque ce projet souhaite minimiser l'impact de l'homme sur la faune et la biodiversité dans les UFA. En plus l'intervention permettra de concevoir des mécanismes pour assurer la sécurité alimentaire des sites industriels tout en créant des activités génératrices de revenus.

Les acteurs impliqués dans cette intervention, qui sont aussi des bénéficiaires, sont :

- Individus : Des personnes identifiées au préalable par leur dynamisme seront choisies pour mener les différentes activités. Ces personnes ont difficulté à avoir accès à des moyens techniques et financiers. En plus, leurs connaissances et capacités techniques nécessitent un appui pour s'imprégner des nouveaux itinéraires techniques. Quant à la pisciculture, l'intervention compte mettre en place un accompagnement renforcé par des experts.

Quelques coopératives existent dans la zone, mais sans aucune capacité d'organisation. Le projet renforcera leurs capacités d'organisation et de suivi par des formations appropriées faites par la Cellule d'Aménagement.

- Conseils de Concertation : Il sera en charge de mettre en place de projets de développement local collectifs à partir des moyens issus du FDL. Il est composé des représentants des populations riveraines, d'un représentant de l'entreprise forestière et de l'administration forestière. Le conseil débloquera des fonds pour le développement des projets et suivra l'évolution de ces activités en collaboration avec la CA. Également, cette plateforme servira de plateforme de communication entre les différents partenaires.

- Mokabi : L'entreprise est un acteur fondamental dans l'intervention. D'une part elle mobilisera les moyens techniques et financiers pour mettre en place certaines activités. Elle renforcera également la Cellule d'Aménagement pour suivre les différentes activités et résoudre des contraintes et problèmes d'ordre technique et autres. La CA fera aussi un accompagnement aux populations riveraines pour la mise en place et le bon fonctionnement des coopératives. La CA sensibilisera aussi les habitants des sites.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Cette intervention souhaite augmenter l'état de connaissances de l'agriculture sur l'UFA Mokabi-Dzanga afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire des sites et de répondre aux principes 4 et 6 requis par le FSC. Le principe 4 précise que « *les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales* ». Le projet permettra d'approvisionner les habitants des bases vie, d'encourager l'autonomie alimentaire des sites et d'augmenter les revenus des agriculteurs participants dans le programme.

Le principe 6 stipule que « *la gestion forestière doit conserver la diversité biologique et les valeurs associées* ». Partant de ce principe et en intégrant le besoin de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité alimentaire des travailleurs, la présente intervention permettra de mener de multiples activités destinées à assurer des sources de revenus aux populations riveraines différentes du braconnage tout en combattant la chasse illégale qui se développe dans certaines zones et qui a un fort impact dans la biodiversité.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention présentée répond aux objectifs généraux du PPEFC. Elle contribue par la mise en place d'activités à l'amélioration des conditions de vie et l'augmentation des revenus des populations riveraines. Les actions mises en œuvre ont un impact social, renforçant directement ou indirectement l'organisation de certains acteurs, tel que les coopératives ou le Conseil de Concertation, tout en articulant des actions ayant des impacts positifs sur le volet biodiversité et la lutte anti-braconnage.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

L'Intervention n'est pas à l'abri d'un certain nombre de risques, pour la plupart maîtrisables. Ceux-ci sont :

- La République du Congo continue d'être un pays stable politique et institutionnellement, ce qui facilite que les opérateurs économiques restent sur place ;
- La viabilité de l'exploitation forestière dans cette zone du Congo. Ce département du Congo a énormément de surfaces non attribuées pour se voir menacer par l'extension des plantations ;
- La demande des consommateurs de bois légal ne diminue pas. Avec l'entrée en vigueur du RBUE en Europe et la mise en place de l'APV au Congo, le label TLTV-VLO est une preuve de la légalité des opérations. Dans la situation actuelle du marché européen, ce label pourra avoir des conséquences et favoriser une augmentation du marché ;
- Les populations riveraines s'investissent dans l'agriculture en appliquant les nouvelles techniques. La forte expérience du groupe Rougier dans l'aménagement forestière pendant plus de 90 ans dans la sous-région et l'obtention du FSC au Cameroun montrent que Rougier possède des outils adéquats pour assurer la participation des acteurs. En plus, la formation et l'appui continu d'experts servira pour motiver les individus à participer et à s'investir de plus pour renforcer leurs capacités.